



Remontage d'une porte par le propriétaire

Par **Naf naf**, le **29/06/2014** à **18:58**

Bonjour,

J'ai emménagé dans un F4 en février dernier. Lors de l'état des lieux, je n'ai pas remarqué qu'une des chambres n'avait pas de porte et celle ci est restée inutilisée pendant 1 mois. Lorsque j'ai voulu l'aménager et que je me suis rendue compte que la porte manquait (ni porte ni gonds). A ma demande, l'agence a envoyé un technicien pour un devis. Il a retrouvé la porte à la cave sale mais fonctionnelle. Depuis mon combat avec l'agence immobilière est de faire repeindre et remonter cette porte. Ils n'ont dit ni oui ni non mais ne me donnent pas de réponse depuis 3 mois. La seule fois où j'ai eu une réponse, c'était "On a demandé au propriétaire qui ne nous a pas répondu". Quels sont mes recours ? Puis-je effectuer les travaux et déduire les frais de mon loyer ? Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **29/06/2014** à **19:06**

Bonjour,

Il n'y a pas, à ma connaissance, d'obligation de porte pour une pièce intérieure. Vous avez visité le logement sans cette porte et le logement vous satisfaisait ainsi. Vous ne pouvez donc rien exiger du bailleur. Si celui-ci vient à exhausser votre souhait, ce ne peut être qu'à titre amiable.

En aucun cas vous ne pourriez retenir quoi que ce soit sur le loyer à ce titre.

Par **Naf naf**, le **29/06/2014** à **19:39**

@Lag0

Merci pour votre réponse.